

# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

## AIRBUS

### Avions A340

Carburant - Evolution des calculateurs FCMC et FWC (ATA 28, 31)

#### **1. MATERIELS CONCERNES :**

Avions AIRBUS A340 modèles -211, -212, -213, -311, -312 et -313, tous numéros de série, à l'exception de ceux qui ont reçu l'application des modifications AIRBUS 49844 et 49633 en production ou des Bulletins Service (BS) AIRBUS A340-28-4095 et BS A340-31-4067 en exploitation.

#### **2. RAISONS :**

Si une rupture non contenue d'un des moteurs est suspectée, afin de conserver à bord le maximum de carburant en cas de perforation éventuelle des réservoirs, les parties avant et arrière des réservoirs intérieurs des AIRBUS A340 peuvent être isolées.

Toutefois, sous certaines conditions, la fermeture des vannes isolant les parties avant et arrière des réservoirs peut empêcher les nourrices alimentant les moteurs 2 et 3 de se remplir normalement. Cela peut conduire à l'arrêt en vol de ces moteurs, bien que le système de jaugeage indique à l'équipage que les réservoirs internes contiennent toujours du carburant.

Afin de prévenir une telle situation et, pour alerter bien à l'avance l'équipage en cas d'un manque de carburant dans les moteurs 2 et 3, une modification a été développée par AIRBUS et consiste donc en un changement de la logique du FCMC (Fuel Control and Monitoring Computer) avec un affichage de l'alerte dans le FWC (Flight Warning Computer) pour activer un nouveau message d'alerte "FUEL CELL NOT FULL".

La présente Consigne de Navigabilité (CN) rend obligatoire l'installation des nouveaux FCMC Standard 10.0 et FWC Standard L9-0.

#### **3. ACTIONS REQUISES ET DELAIS D'APPLICATION :**

Les mesures suivantes sont rendues impératives à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente CN :

Au plus tard le 31 décembre 2004, remplacer :

- les deux FCMC dont le Standard est inférieur ou égal à 9.0 par des FCMC Standard 10.0, et
- les deux FWC dont le Standard est inférieur ou égal à L8-0 par des FWC Standard L9-0,

conformément aux instructions des BS AIRBUS A340-28-4095 et A340-31-4067.

**Nota :** L'application de ces exigences rend caduque la procédure opérationnelle décrite dans l'OEB 35/3.

---

REF. : Bulletin Service AIRBUS A340-28-4095  
Bulletin Service AIRBUS A340-31-4067.  
(Toute révision ultérieure approuvée de ces BS est acceptable).

---

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 04 JANVIER 2003